

L'habitat léger ouvre ses portes aux plus démunis

MIS EN LIGNE SUR LE SOIR, LE 5/12/2018 À 17:22 , PAR [PATRICE LEPRINCE](#)

Des modulaires seront installés dans des bâtiments vides ou sur des terrains en friche. Cinq projets pilotes seront subsidiés par la Région bruxelloise et près d'un million d'euros sera investi.



Ils sont légers, facilement transportables et montés ou démontés à la vitesse de l'éclair et, surtout, ils offrent une solution d'hébergement à celles et ceux qui sont aujourd'hui désespérément à la recherche d'un toit.

Alors que le plan logement peine à atteindre ses objectifs et que la rénovation du bâti social avance cahin-caha et sachant que 45.000 ménages sont aujourd'hui en attente d'un logement social, la résidence modulaire pourrait s'avérer des plus utiles pour venir en aide aux plus démunis en quête d'un toit.

« Dans un contexte socio-économique où les besoins d'accès au logement sont criants, j'ai lancé un appel à projets visant la création de logements modulaires, d'un montant total d'1 million d'euros en Région de Bruxelles-Capitale, en vue de soutenir financièrement des porteurs de projets lors de la conception, la construction et la mise en œuvre de leurs projets », souligne la ministre Céline Fremault (CDH).

Une initiative visant un public cible fragilisé. « *Ces projets présentent une finalité commune : répondre à des besoins immédiats d'accès au logement à l'égard de personnes et/ou de familles dites précarisées, tels que des sans-abris, des locataires sociaux, ainsi que toute personne présentant une quelconque instabilité en termes d'occupation de logement* ».

Appel à la société civile

Pour mener à bien l'expérience, la ministre centriste compte s'appuyer sur la société civile dont le savoir-faire n'est plus à démontrer en ce qui concerne la création d'habitats légers. « *Depuis quelques mois, la Région de Bruxelles-Capitale a vu progressivement émerger des projets visant la création d'habitats légers, modulaires et innovants, initiés par le secteur associatif privé. Ces projets sont diversifiés et peuvent consister, à titre d'exemples, en la création de logements modulaires en bois ou autres matériaux divers, installés soit dans des bâtiments vides, soit sur des terrains présentant une surface minimale soit encore sur des sites provisoirement non utilisés ou laissés à l'abandon* ».

Avec un mot d'ordre : la souplesse. « *Le logement modulaire veille, de par sa conception, à répondre à ces besoins immédiats d'accès au logement. L'association d'éléments préfabriqués permet d'aménager rapidement des logements dans des lieux inoccupés. Qui plus est, en cas de changement d'affectation de l'immeuble ou d'un site, le logement modulaire pourra être démonté et transposé dans d'autres lieux* ».

Des espaces communautaires

Lancé en février dernier, l'appel à candidatures visant à soutenir le secteur associatif dans ses efforts menés pour répondre à des besoins immédiats d'accès au logement est une première à Bruxelles. Il englobe en outre d'autres aspects que la seule production puisque le projet « *intègre également la problématique du suivi et de l'accompagnement des locataires de ces logements modulaires* ».

Le concours s'adressait principalement aux associations d'insertion par le logement, aux agences immobilières sociales, aux maisons d'accueil « *ainsi qu'à toute autre structure détentrice d'un agrément d'une autorité régionale ou communautaire en matière d'accompagnement social d'individus lors d'un accès au logement* ». Chacun des candidats ayant ensuite la possibilité de s'associer avec des experts comme un bureau d'architectes pour compléter le dossier.

Au total 5 dossiers et autant de solutions innovantes ont été présentés au jury composé de représentants de Bruxelles Logement, Bruxelles urbanisme et du cabinet de la ministre Fremault. En mai dernier, après délibération, le jury a sélectionné cinq d'entre eux. Lors de l'appréciation des différents projets, le jury a surtout veillé à prendre en considération le ratio entre le nombre total de logement et de bénéficiaires, la reproductibilité du projet et leur diversification en termes de conception, indique-t-on encore sachant que le nombre de bénéficiaires par

logement varie d'un projet à l'autre. « *Certains projets privilégient des logements individualisés, tout en proposant des espaces communautaires. D'autres projets proposent des logements pour des ménages* ».

Trois studios pour Modulo

P.LE

Parmi les lauréats figure le projet Modulo, porté par l'agence immobilière sociale Théodore Verhaegen, à Saint-Gilles, l'ASBL Diogène qui vient en aide aux sans-abri et une association momentanée d'architectes. « *Nous visons le relogement d'un public sans abri avec des logements modulaires implémentés dans des bâtiments désaffectés ou sur des terrains extérieurs, développe Vincent Desirotte pour l'AIS saint-gilloise. C'est une réflexion que nous menions depuis un certain temps et, quand nous avons appris l'existence de l'appel à projets, nous nous sommes dit qu'il serait intéressant de voir ce qu'il était possible de faire* ». Des pistes sont actuellement à l'étude pour trouver un terrain susceptible d'accueillir les premiers studios. « *Studios individuels qui respectent le code du logement, les prescrits en matière d'urbanisme et les normes de surface imposées par les AIS. Ils peuvent être montés et démontés par deux personnes sans mécanisation lourde* ». Au nombre de trois dans un premier temps, ceux-ci pourraient être installés d'ici quelques mois, une fois que les négociations, en cours, avec différents propriétaires auront abouti.